



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 12/05/2021		N° DP 093 074 21 C0029
Par :	MONSIEUR	Surface de plancher créée: 0 m ² Nb de logements: 0 Nb de bâtiments: 0 Destination : HABITATION
Demeurant à :	237 RUE DE MEAUX – 93410 VAUJOURS	
Pour :	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE.	
Sur un terrain sis à	237 RUE DE MEAUX – 93410 VAUJOURS	
Cadastre :	B 15	

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de OPPOSITION n°21/188

Monsieur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le contenu et les effets du plan local d'urbanisme aux articles L 151-1 et suivants et L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration préalable susvisée.

-ARRETE-

Article 1 : Les travaux devront être conformes au projet joint ;

- Mise en place d'une isolation de murs par l'extérieur (marque HIRCH France épaisseur 120mm ;
- Pose des rails de départ , pose des chevillée-collée des panneaux isolants , pose des cornières aux angles et ouvrants ;
- Application de l'armature en toile et d'une première couche d'enduit sur toute la surface des panneaux ;
- Après séchage application d'une deuxième couche d'enduit de façon à masquer totalement l'armature ;
- Finition en grésier taloché sur toute la surface des panneaux ;
- Pose des appuis de fenêtres en alu (couleur assorti a la finition) ;
- Repose des descentes de gouttières ;

Article 2 : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.

Article 3 : A l'issue des travaux, le pétitionnaire devra transmettre en mairie, en trois exemplaires le formulaire dûment complété de Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux (DAACT – cerfa n°13408*05) pour procéder à la conformité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 19 mai 2021

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint en charge de
l'urbanisme, les espaces verts, les
travaux et les voiries,

A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Mairie de Vaujours. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VAUJOURS' and '77110'.

Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE** : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE** : La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.



Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes



N° 13703*07

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D.P. 093 074 21 C 0029
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

Mairie de Vaujours
Seine Saint-Denis

le 12 05 2021
Maire de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

N° 93533

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 237 Voie : Rue de Meaux

Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

indiquez l'indicateur pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient envoyés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____

Téléphone : _____



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Division territoriale : _____

indiquez l'indicateur pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Stéphane PAU

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 273 Voie : Rue de Meaux

Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée :

Piscine

Garage

Véranda

Abri de jardin

Autre (précisez) : _____

Travaux sur une construction existante

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : Isolation thermique extérieure

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) : _____

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : _____ • la surface de plancher créée : _____

• la surface de plancher supprimée : _____

5 - Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093074210029
Vaujours, le 19/05/2021

Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,


Stéphane PAU

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À

Le :

Vaujans
6 - Juin 2021
Signature de (s) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

DP 093 074 21 00029
12 MAI 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930742100029
Vaujans, le 19.05.2021
Le Maire,



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
VAUJOURS

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 02/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Abuse de l'usage de ce plan visuel par cet extrait est géré
093-219300746-20210528-21-188-AJ
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de télétransmission : 08/03/2021
OP 093 074 21 C 00 29

IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 - fax 01 49 15 52 29
sdif.seine-saint-
denis@dgif.finances.gouv.fr

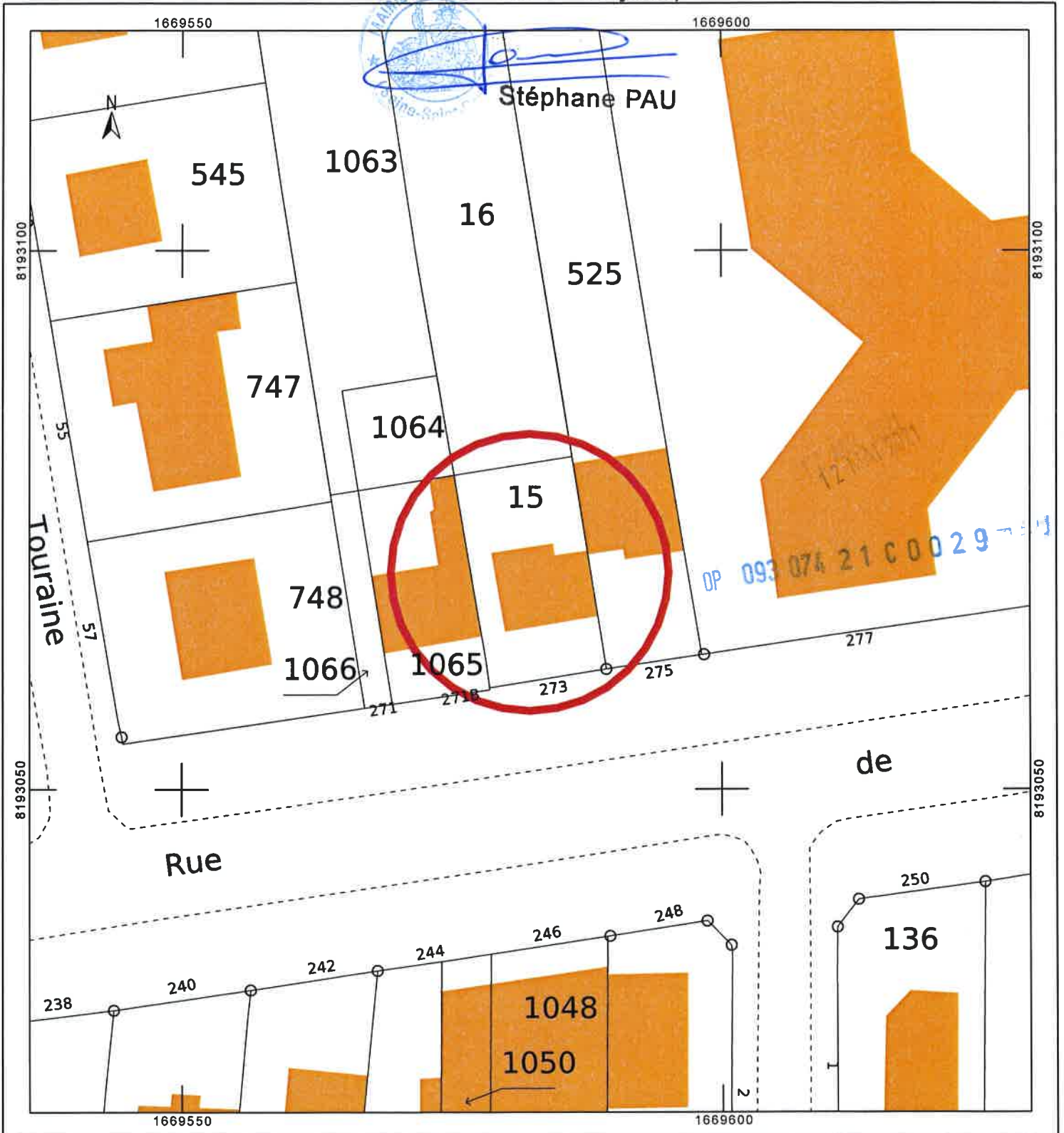
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0029
Vaujours, le 19.05.2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Signature et sceau de Stéphane PAU, 6^{ème} Adjoint.



Vu pour être
à la déclaration préalable
N° 09307421C0029
Vaujours, le 19 05 2021
Le Maire,

Devis 2021-03-19034 du 18/03/2021

Unité monétaire : Euro / €
Numéro de dossier : 2021-92071
Client téléphone :
Client mail

Adresse des travaux :
273 RUE DE MEAUX, 93410 VAUJOURS
Posé par :
Matériel(s) fourni(s) et mis en place par nos soins
Visite technique :
Réalisée le 18/03/2021 par notre entreprise

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

273 RUE DE MEAUX
93410 VAUJOURS

Total H.T	17 867,30
Total TVA 5,50%	982,70
Total T.T.C	18 850,00
Prime CEE	-2 610,00
AIDE MaPrimeRenov	-6 000,00
Reste à payer	10 240,00

Détail

	Quantité	PU TTC	Total TTC
BAR-EN-102 : Mise en place d'une isolation de murs	145,00	130,00	18 850,00
<ul style="list-style-type: none"> Isolation par l'extérieur Produit isolant, Marque HIRSCH FRANCE, Référence CELLOMUR ULTRA Epaisseur 120mm, Résistance 3.85 m2.K/W ACERMI 12/081/795, Norme Polystyrène expansé 	m2		

Forfait Fourniture

Fourniture des accessoires nécessaire aux chantier : Rails de départ, colle/enduit, chevilles, armature toile de verre, cornières d'angle entoillée, crépi de finition et tous autres accessoires permettant la bonne réalisation du chantier

Forfait Pose

Installation, pose et mains d'œuvre :
Mise en place d'un échafaudage.
Livraison sur chantier.
Montage - Démontage.
Respect des normes de sécurité.
Protection du chantier à l'aide de bâches plastique.
Pose des rails de départ.
Pose chevillée-collée des panneaux isolants.
Pose des cornières aux angles et ouvrants.
Application de l'armature en toile de verre et d'une première couche d'enduit sur toute la surface des panneaux.
Après séchage application d'une deuxième couche d'enduit de façon à masquer totalement l'armature.
Finition en grésier taloché sur toute la surface des panneaux.
Pose des appuis de fenêtres en alu (couleur assortie à la finition).
Repose des descentes de gouttières.
Enlèvement des déchets et mise en décharge

Termes et conditions

PRIME liée à la valorisation des certificats d'économies d'énergie par Oaan-consulting pour la somme de 2 610,00€

AIDE MaPrimeRenov'

Cette offre est cumulable avec l'aide MaPrimeRénov' d'un montant de 6 000,00€ qui vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'État (sous quatre mois maximum) sous réserve de la non utilisation de votre plafond de dépense. Source : <https://maprimerenov.gouv.fr/>

Apposer date et signature précédée de la mention "bon pour accord"

A :

Le :

Signature :

Page

Mention :

1 / 1

Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
VAUJOURS

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 02/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0029
Vaujours, le 19.05.2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Accuse de réception visualisé sur cet extrait est géré
093-219300746-20210528-21-188-A
Date de télétransmission : 28/05/2021
Date de réception : 02/06/2021
SEINE-SAINT-DENIS

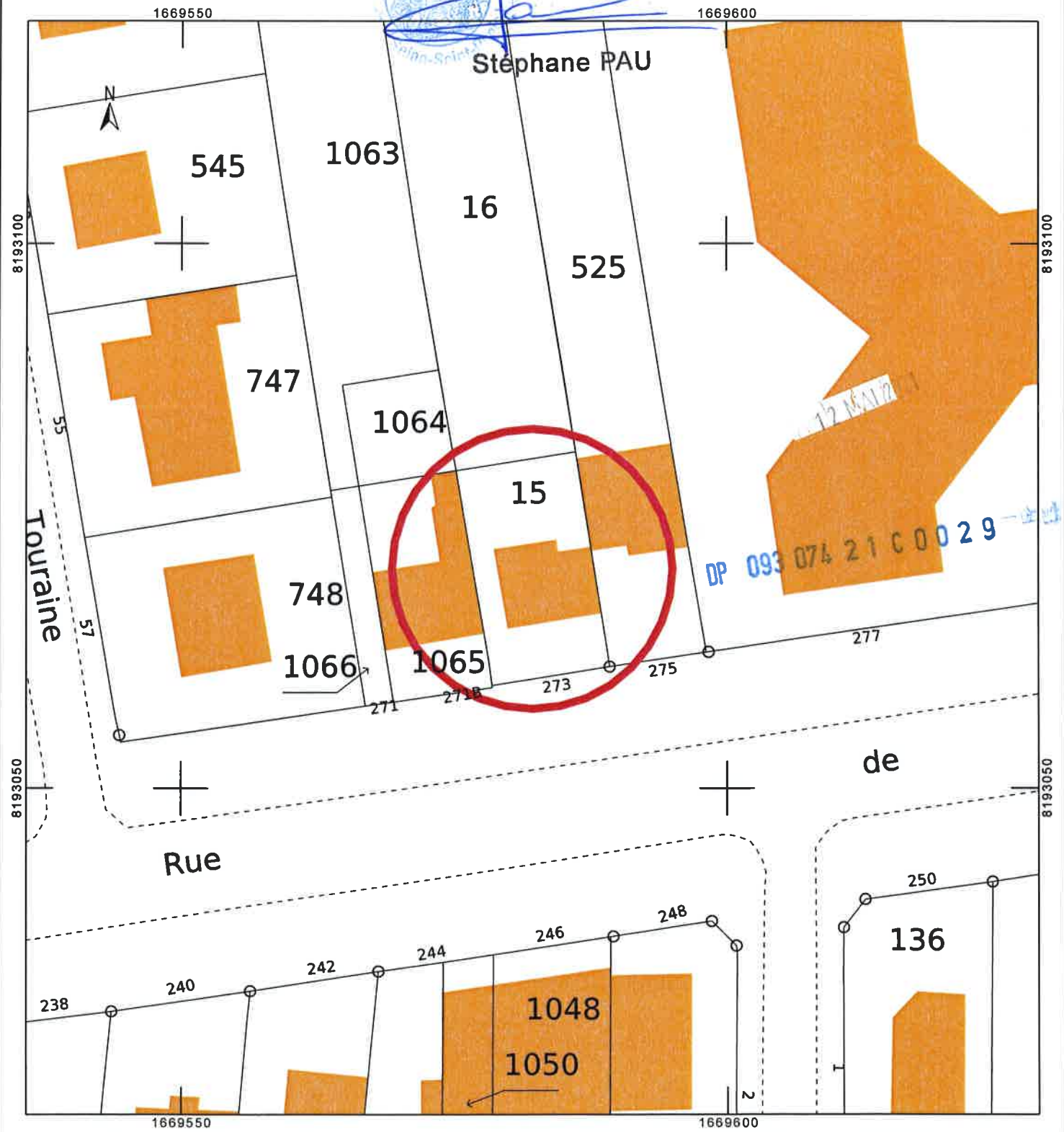
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 52 29
sdf.seine-saint-
denis@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Stéphane PAU



Accusé de réception en préfecture
093 074 21 C 0029-A1
Date de télétransmission : 28/05/2021
Date de réception préfecture : 28/05/2021

12.05.2021
DE 093 074 21 C 0029

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0029
Vaujours, le 19.05.2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



Le Maire

